

MUNICIPALITE

Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey

**Rapport no 05/2016**

**Réponse au postulat de M. Bernard Savoy, déposé le 15 février 2016, demandant à la  
Municipalité de développer et proposer un Agenda 21 intitulé « perspective globale et  
action locale »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 15 février 2016, M. Bernard Savoy a déposé le postulat suivant :

***Postulat : "perspective globale et action locale".***

*Le Conseil communal demande à la Municipalité de développer et proposer un Agenda 21 dans un délai de deux ans.*

*Un agenda 21 (pour 21<sup>ème</sup> siècle) est un **plan d'action** qui décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer. Le développement durable est défini (dans le rapport Brundtland, ONU, 1987) comme «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » ; il est structuré à partir de trois dimensions : le développement économique, le développement social et le développement environnemental.*

*La Confédération, les Cantons et de nombreuses Communes se sont dotés d'un Agenda 21, qui leur permet, pour ces dernières, d'assurer leur rôle d'autorité de proximité avec les habitantes et habitants, de mener une politique d'actions, d'information et de formation. Un des intérêts de l'outil est qu'il implique la participation et renforce les processus démocratiques.*

*Notre Commune, à son échelle, accomplit déjà de nombreuses actions qui relèvent des dimensions du développement durable et qui pourraient figurer dans un Agenda 21, par exemple lorsqu'elle investit dans les transports publics, l'achat du Châtelard, le soutien à la fête au village, aux diverses sociétés, lorsqu'elle définit des plans de quartier, aménage son village, organise le parcage des véhicules, soutient la création d'un musée, ou comme aujourd'hui, envisage un hangar à plaquettes...*

*Imaginons des dimensions concrètes que je formule sous forme de questions :*

- *Quelles mesures à la portée de la Commune permettent le développement de places de*

*travail dans la Commune ou la région ?*

- *Les jardiniers amateurs sont ceux qui utilisent le plus de produits dangereux pour les sols ; comment peut-on les sensibiliser aux risques ? Quelle est la situation des jardins communaux ?*
- *Quelles mesures sont prises pour diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux ?*
- *Comment peut-on soutenir la création de composts privés ou de quartiers plutôt que faire tourner un camion pour quelques sachets de compost ?*
- *Comment soutenir le développement de haies favorisant la biodiversité et encourager les collaborateurs des services communaux à cette préoccupation ?*
- *Quels sont les critères définis pour l'entretien et la préservation des espaces verts dépendants de la Commune ?*
- *Comment la Commune soutient-elle une politique de mobilité qui tienne compte des enjeux énergétiques ?*
- *Les arbres abattus sur la route de Châtel en aval du carrefour de la Chaux seront-ils remplacés ?*
- *Quelles mesures sont prises pour encourager les – bonnes – relations entre les habitants et habitantes ?*

*Chacune de ces questions peut relever de ces trois dimensions du développement durable (économie, social ou environnement). Souvent, des mesures nouvelles au plan social ou environnemental génèrent des économies (exemple de l'isolation des bâtiments) ou certaines pratiques moins interventionnistes dans la gestion des espaces verts, favorables au plan environnemental, nécessitent moins de main d'œuvre. Se préoccuper du développement durable ne veut pas dire investir lourdement mais implique de prendre en compte la portée de nos actions.*

*Il existe des outils développés pour établir un Agenda 21, on trouve par exemple une formation proposée à l'Etat de Vaud (Boussole 21) pour les Municipalités et les chefs de service et un guide « Actions pour la durabilité dans les communes » ; il semble qu'il soit assez complexe d'usage ; le « profilographe » développé par les bernois semble plus concret : il favorise, via un questionnaire excel d'usage très simple, l'établissement d'un premier diagnostic qui permet de planifier les mesures que l'on souhaite prendre.*

*On pourrait imaginer une démarche conjointe, pour certains thèmes au moins (c'est déjà le cas pour le traitement des déchets, mais l'entretien des espaces verts pourrait gagner à de la collaboration, etc.), avec les Communes du Cercle.*

*Afin que notre Commune se dote d'un outil qui favorise une vision globale, une meilleure planification et visibilité de son action au plan du développement durable, je propose à ce conseil un postulat ; il me semble que c'est la bonne voie pour un objet comme celui-là qui concerne les autorités communales au sens large mais qui relève de la responsabilité municipale pour sa mise en œuvre. Cette dernière peut se dérouler comme n'importe quel projet qui implique planification, certainement désignation d'un délégué municipal, à terme formation des cadres et du personnel, information à la population, mise en place d'actions participatives, etc. On pourrait aussi imaginer une commission consultative Agenda 21 ou même une commission du Conseil avec par exemple un de ses représentants qui siègerait dans les commissions ad hoc pour les préavis.*

*Parce que nous serions triplement gagnants, aux plans de l'économie, du social et de l'environnement, je vous encourage à soutenir ce postulat.*

*Vous avez déjà entendu le texte, je l'ai voulu le plus simple possible pour laisser la meilleure marge d'initiative à la Municipalité.*

### **Rapport de la Municipalité**

La Municipalité est sensible et attentive aux questions qui touchent au développement durable. Dans une certaine mesure et par différents aspects, les services communaux font déjà très attention lors de leurs achats vis-à-vis de l'utilisation de certains produits. Soucieuse d'aller encore plus loin dans les réflexions et mesures à envisager, elle a décidé de créer, à l'occasion de la nouvelle législature, un dicastère « Développement durable » et de nommer une « Commission Agenda 21 » dès le début de cette législature 2016-2021. Cette commission consultative sera présidée par M. Bernard Schär, municipal, et trois membres du Conseil communal ont été désignés pour en faire partie. Par ailleurs, la Municipalité a choisi aussi d'y inclure M. Bernard Savoy, ancien membre du Conseil communal et auteur du postulat.

Cette commission aura notamment pour objectifs de répondre aux thèmes soulevés par M. Bernard Savoy.

### **CONCLUSIONS**

Dès lors, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par M. Bernard Savoy par la création d'une « Commission Agenda 21 ».

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY**

Vu le rapport n° 05/2016 de la Municipalité en réponse au postulat de M. Bernard Savoy

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

#### **D E C I D E**

- de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Bernard Savoy demandant à la Municipalité de développer et proposer un Agenda 21 intitulé « Perspective globale et action locale ».

Au nom de la Municipalité  
le syndic le secrétaire  
F. Brun B. Demierre

